

POLICE DES ROUTES

Restriction de circulation

RC 701-B-P Savigny – Forel (Lavaux)

Mesures d'accompagnement

A la demande des communes de Savigny et Forel divers mesures d'accompagnement ont été mise en place afin d'assurer la sécurité des riverains, des piétons ainsi que pour éviter le trafic de transit sur des chemins non adaptés à cet effet pour toute la durée du chantier de la réfection de la route cantonale N° 701-B-P Savigny – Forel (Lavaux).

Mesure 1 : RC 762-B-P Savigny route de Chexbres

Abaissement de la vitesse à 60 km/h (OSR 2.30) sur le tronçon situé entre les chemins de Pra Charbon et des Matannes, afin de sécuriser la sortie des véhicules agricoles en courbes.

Mesure 2 : RC 764-C-S Forel Route de Grandvaux

Interdiction de dépasser (OSR 2.44) entre les bâtiments N°20 et 28 de la Route de Grandvaux afin sécuriser la sortie des riverains et des piétons.

Mesure 3 : Forel Passage du Cerf d'Or

Circulation interdite au voitures, motocycles et cyclomoteurs (OSR 2.13) Commerces et riverains autorisés, afin de sécuriser les riverains et piétons.

Les usagers de la route sont priés de se conformer à la signalisation mise en place à cet effet et de faire preuve de prudence; nous les remercions d'avance de leur compréhension.

Municipalités de Savigny et Forel
Direction générale de
la mobilité et des routes
Division – Entretien

Publication :

FAO du vendredi 23 mars 2018

Avis :

Communes : Forel (Lavaux), Savigny,
Gendarmerie, CET-Blécherette
Gendarmerie,Oron
ECA, Pully
Voyers Régions Est et Centre
Police Viasuisse
Urgences-Santé
Transports Spéciaux
Manifestations